

République Française - Département de la Moselle

Ville de Serémange-Erzange

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**
DE LA VILLE DE SEREMANGE-ERZANGE

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq du mois d'octobre à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de SEREMANGE-ERZANGE, sous la présidence de M. Serge JURCZAK, Maire, dûment convoqués le dix-huit octobre deux mil dix-huit.

ETAT DE PRESENCE

MAIRE ADJOINTS	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS
JURCZAK S.	X				MOSELE B.		X		Excusé	MENTION F.		X	X	PEREZ N.
SASSELLA S.	X				POJER M.F.		X	X	OSTER A.	LALY Y.	X			
OSTER A.	X				METZGER P.	X				MARCONATO N.	X			
SARRA A.M		X	X	SANTINON C.	VASCO P.	X				RAFASCHIERI M.	X			
GORETTI J.B	X				SANTORO N.		X		Excusé	LUCCHESI E.	X			
PEREZ N.	X				DUMINY C	X				GUEDRA C.	X			
KHACHEI A.		X	X	SASSELLA S.	DI MARCO		X	X	GORETTI J.B	NICOLAS C.	X			
SANTINON C	X				EDLER N.		X	X	WOEFFLER R.	WAX M.	X			
TRUSCELLOS	X				WOEFFLER R.	X				LEBER C.	X			

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LALY YANNICK

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 19

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 25

Lors de leur réunion, les conseillers municipaux ont :

- débattu sur le projet d'aménagement et de développement durable ;
- à l'unanimité, approuvé le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 juillet 2018 ;
- à l'unanimité, décidé de reconduire annuellement le bon d'achat à l'espace culturel de Leclerc Fameck d'une valeur de 30 euros donné en récompense aux nouveaux bacheliers ;
- à l'unanimité, décidé d'inscrire à l'article 752 du budget communal une recette de 1 600 €, correspondant à quatre mois de loyer suite à un relogement d'urgence,;
- à l'unanimité, modifié le tarif de location du théâtre municipal ;
- par 21 voix pour et 4 abstentions (Rafaschieri - Lucchesi - Guedra - Nicolas), décidé d'adhérer au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) – montant de la cotisation annuelle : 700 € ;
- à l'unanimité, attribué une subvention à des associations et aux écoles primaires ;
- à l'unanimité, autorisé le maire à signer la convention de participation risque santé pour le personnel communal avec le groupement Gras Savoye Berger Simon / Territoria et décidé de maintenir la participation de la Commune à 50 % ;
- à l'unanimité, annulé leur délibération en date du 24 avril 2018 relative à la cession de l'immeuble sis 117 rue Charles de Gaulle, décidé de céder ledit immeuble à Messieurs Romain DE ANGELI et Jacky Jérémie MULLER au prix de 125 000 €, dont 5 000 € au mandataire, autorisé le maire à signer tout acte à intervenir auprès de Maître GANGLOFF, notaire à Florange ;
- à l'unanimité, M. RAFASCHIERI ne prenant pas part au vote, précisé les lots vendus à Madame ANTOINE au sein de la copropriété sis 7 rue des Acacias,
- à l'unanimité, décidé de vendre l'immeuble sis 2 rue de la Vigne à M. et Mme Roger HIEULLE, au prix de 170 000 € et autorisé le maire à signer tout acte à intervenir auprès de Maître GANGLOFF, notaire à Florange ;
- à l'unanimité, autorisé le maire à signer avec Dalkia l'avenant n° 08 au marché d'exploitation des installations thermiques ;
- à l'unanimité, voté le budget supplémentaire 2018 ;
- débattu sur le rapport de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion de la CAVF.

La séance a été levée à 21h20.

Affiché le 30 octobre 2018.

Le Maire,
Serge JURCZAK